

Brevet de Technicien Supérieur "Services Informatiques aux Organisations"

Session 2020

Rapport de jury

Le nouveau référentiel du BTS « Services Informatiques aux Organisations » se met en place à la rentrée 2020 et la session 2022 sera la première avec des contenus rénovés ; le référentiel est structuré autour de quatre finalités suivantes : Support et mise à disposition de services informatiques, Administration des systèmes et des réseaux, Conception et développement d'applications, Cybersécurité des services informatiques.

A chaque finalité métier correspond, selon l'option choisie, des ensembles ou blocs de compétences professionnelles à développer, dont l'acquisition est évaluée par une et une seule épreuve de l'examen. A côté des trois blocs de compétences professionnelles, le référentiel définit quatre blocs de compétences transversales, eux aussi validés par une seule épreuve chacun.

Un cadre réglementaire singulier pour cette session de juillet 2020

- *Décret n° 2020-684 du 5 juin 2020* relatif aux modalités de délivrance du brevet de technicien supérieur en raison de l'épidémie de covid-19 – modification des conditions d'obtention du diplôme national du brevet de technicien supérieur en conséquence de l'épidémie de covid-19 et des mesures décidées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.
- *B. O. du 11 juin 2020* : modalités de mise en œuvre de délivrance en raison de l'épidémie de Covid-19
- Directives DGESIP de juin 2020

Face à cette situation exceptionnelle, les objectifs définis nationalement doivent permettre :

- de passer le BTS dans les meilleures conditions,
- d'assurer la poursuite de leur parcours d'études ou leur insertion professionnelle dans la même temporalité,
- d'inscrire certains à la session de septembre
 - ⇒ Garantir l'équité de traitement des candidats, l'égalité des chances, pour tous les élèves en scolarité dans une grande diversité d'établissements.

Ce principe d'Égalité est inscrit dans le Code de l'Éducation (article D112).

L'ensemble des travaux est conduit dans un esprit de bienveillance vis-à-vis des candidats et de confiance vis-à-vis des équipes enseignantes.

Le jury restreint constitué à parité professeurs et professionnels du secteur professionnel soumis à quelques règles pour le déroulement de ce jury de juillet :

- Situations particulières à observer : un semestre d'évaluation en contrôle continu noté, près de trois mois de travail à distance
- Des candidats apprentis : alternance arrêtée en entreprise, travail à distance parfois et surtout accompagnement des équipes pédagogiques constant
- Des situations d'absences de candidats : cas dérogatoire pour convoquer à la session de septembre
- Une étude approfondie des livrets scolaires de l'enseignement à distance
- Une étude des livrets scolaires en deçà de la moyenne attendue (10) comme le sous jury l'a décidé pour certains candidats.

Session de septembre

Adaptation des modalités de passage des examens nationaux de BTS et DCG

Après une large consultation des partenaires sociaux et des fédérations de parents d'élèves, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont décidé d'aménager ces examens nationaux en prenant en compte plusieurs objectifs :

1. ne léser aucun candidat en assurant l'égalité de traitement entre des candidats qui auront subi des périodes de confinement et des modalités de continuité pédagogique variables ;
2. garantir le niveau d'exigence de l'examen ;

[...]

Sur décision du jury d'examen, les candidats non admis après étude du livret scolaire, pourront être autorisés à passer le BTS à la session de septembre (épreuves écrites et orales).

En second lieu, pour les candidats au BTS dont les modalités de scolarisation ne se traduisent pas par la délivrance d'un livret scolaire ou de formation, la session est reportée au mois de septembre. Les candidats passeront les épreuves auxquelles ils étaient normalement inscrits pour la session de juin et les sujets d'examen initialement prévus pourront être utilement mobilisés sans difficulté.

En cas de poursuite d'études supérieures post-BTS, un dispositif particulier permettra de conserver le bénéfice des inscriptions des candidats au BTS, acquises auprès des établissements concernés, jusqu'à la proclamation des résultats à l'examen du BTS.

Résultats après délibération des jurys de juillet et fin septembre

Évolution des effectifs et réussite/ établissement

- option A

Spécialité : SERV INFO ORGANISATIONS OPTION A (32610)

Comparaison Spécialité: TOUT

	Admis	%	Elim.	%	Refu.	%	Sans déc. fin.	%	Non présenté	%	Autres	Total
0210019G LYCEE LE CASTEL - DIJON	3	50.0	1	16.7	2	33.3	-	0	-	0	-	6
0211090W LYCEE SAINT BENIGNE - DIJON	7	77.8	-	0	2	22.2	-	0	-	0	-	9
0212002M DIJON FORMATION	3	75.0	1	25.0	-	0	-	0	-	0	-	4
0250010A LYCEE L.PERGAUD BESANCON	13	86.7	-	0	2	13.3	-	0	-	0	-	15
025002SE ISOLES SECTEUR DE BESANCON	-	0	-	0	-	0	-	0	1	100	-	1
039006SD ISOLES JURA	1	100	-	0	-	0	-	0	-	0	-	1
0391146J PASTEUR MT ROLAND R.GOUVERNEME	5	71.4	-	0	2	28.6	-	0	-	0	-	7
0391172M CFAI DOLE	11	64.7	-	0	6	35.3	-	0	-	0	-	17
0580032V LYCEE R. FOLLEREAU - NEVERS	8	88.9	-	0	1	11.1	-	0	-	0	-	9
0710010A LYCEE MATHIAS - CHALON	12	100	-	0	-	0	-	0	-	0	-	12
0710045N LYCEE LAMARTINE - MACON	11	100	-	0	-	0	-	0	-	0	-	11
0861273S CNED POITIERS	-	0	1	50.0	1	50.0	-	0	-	0	-	2
0891185E POLE FORMATION 58-89 - YONNE	11	84.6	-	0	2	15.4	-	0	-	0	-	13
0900002N LYCEE CONDORCET BELFORT	13	81.3	-	0	3	18.8	-	0	-	0	-	16
TOTAL	98	79.7	3	2.4	21	17.1	-	0	1	0.8	-	123

- option B

Spécialité : SERV INFO ORGANISATIONS OPTION B (32611)

Comparaison Spécialité: TOUT

	Admis	%	Elim.	%	Refu.	%	Sans déc. fin.	%	Non présenté	%	Autres	Total
0210019G LYCEE LE CASTEL - DIJON	15	93.8	-	0	-	0	-	0	1	6.3	-	16
021002SX ISOLES 21 COTE D'OR	-	0	-	0	-	0	-	0	1	100	-	1
0211090W LYCEE SAINT BENIGNE - DIJON	9	90.0	1	10.0	-	0	-	0	-	0	-	10
0212002M DIJON FORMATION	2	66.7	-	0	-	0	-	0	1	33.3	-	3
0250010A LYCEE L.PERGAUD BESANCON	17	100	-	0	-	0	-	0	-	0	-	17
025002SE ISOLES SECTEUR DE BESANCON	1	50.0	-	0	1	50.0	-	0	-	0	-	2
039006SD ISOLES JURA	1	100	-	0	-	0	-	0	-	0	-	1
0391146J PASTEUR MT ROLAND R.GOUVERNEME	10	90.9	-	0	1	9.1	-	0	-	0	-	11
0391172M CFAI DOLE	10	90.9	-	0	1	9.1	-	0	-	0	-	11
0580032V LYCEE R. FOLLEREAU - NEVERS	8	88.9	1	11.1	-	0	-	0	-	0	-	9
0710010A LYCEE MATHIAS - CHALON	16	88.9	1	5.6	1	5.6	-	0	-	0	-	18
0710045N LYCEE LAMARTINE - MACON	11	100	-	0	-	0	-	0	-	0	-	11
0711567T GRETA 71 CHALON SUR SAONE	1	100	-	0	-	0	-	0	-	0	-	1
0861273S CNED POITIERS	1	50.0	-	0	-	0	-	0	1	50.0	-	2
0900002N LYCEE CONDORCET BELFORT	10	90.9	-	0	1	9.1	-	0	-	0	-	11
092987SD EDUCATEL	-	0	-	0	-	0	-	0	1	100	-	1
TOTAL	112	89.6	3	2.4	5	4.0	-	0	5	4.0	-	125

Moyennes par épreuves Option A

Spécialité : SERV INFO ORGANISATIONS OPTION A (32610)

Comparaison Spécialité: TOUT

	Note absent	Note sup 10	Note inf 10	Autre	Total inscrit	Moyenne
E1-A CULT.GEN&EXPR 3984 CULT.GEN&EXPR	1	60	60	-	121	9.79
E1-BA EXP.COM.ANG.E 7530 EXP.COM.ANG.E	2	88	27	-	117	11.91
E1-BB EXP.COM.ANG.O 7531 EXP.COM.ANG.O	2	88	27	-	117	11.97
E2-A MATHEMATIQUES 0466 MATHEMATIQUES	1	73	46	-	120	10.53
E2-B ALGO.APPLIQUE 7335 ALGO.APPLIQUE	2	65	54	-	121	9.90
E3- EC.MA.JU.INF. 7336 EC.MA.JU.INF.	2	70	47	-	119	10.32
E4- CON.M.SOL.INF 7337 CON.M.SOL.INF	3	98	20	1	122	12.25
E5- PR.FO.SCE.INF 7338 PR.FO.SCE.INF	1	83	35	-	119	11.03
E6- PARC. PROF. 7339 PARC. PROF.	3	104	14	1	122	12.82

Option B

Spécialité : SERV INFO ORGANISATIONS OPTION B (32611)

Comparaison Spécialité: TOUT

	Note absent	Note sup 10	Note inf 10	Autre	Total inscrit	Moyenne
E1-A CULT.GEN&EXPR 3984 CULT.GEN&EXPR	6	78	37	-	121	10.97
E1-BA EXP.COM.ANG.E 7530 EXP.COM.ANG.E	3	102	15	-	120	13.38
E1-BB EXP.COM.ANG.O 7531 EXP.COM.ANG.O	3	103	14	-	120	13.40
E2-A MATHEMATIQUES 0466 MATHEMATIQUES	4	97	19	-	120	13.28
E2-B ALGO.APPLIQUE 7335 ALGO.APPLIQUE	4	99	16	-	119	14.66
E3- EC.MA.JU.INF. 7336 EC.MA.JU.INF.	4	86	32	-	122	11.05
E4- CON.M.SOL.INF 7337 CON.M.SOL.INF	6	104	12	-	122	13.13
E5- PR.FO.SCE.INF 7338 PR.FO.SCE.INF	6	101	17	-	124	12.31
E6- PARC. PROF. 7339 PARC. PROF.	5	105	14	-	124	13.17